

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

R A P P O R T S
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/2015 - 31/12/2015

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015
pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016

Aux Membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels des TETES DE L'ART, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration et se caractérisent par les éléments suivants :

- total du bilan	299 146 €
- total des produits d'exploitation	590 799 €
- résultat net	1 234 €

Il m'appartient sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que ces appréciations n'appellent pas de ma part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MARSEILLE, le 27 mai 2016



Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311214
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	10 123,21	9 928,03	195,18	866,01
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	10 123,21	9 928,03	195,18	866,01
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	182 031,90	133 977,37	48 054,53	47 230,37
Terrains		13 052,82	-13 052,82	-3 607,90
Constructions				
Installations techn., mat., outil	128 263,39	78 149,06	50 114,33	43 573,57
Autres immob. corporelles	53 768,51	42 775,49	10 993,02	7 264,70
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations selon mise en équi.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	192 155,11	143 905,40	48 249,71	48 096,38
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.				
Créances	241 399,81		241 399,81	128 779,02
Clients et comptes rattachés	76 287,93		76 287,93	30 203,20
Autres créances	165 111,88		165 111,88	98 575,82
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	6 108,53		6 108,53	11 039,86
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 108,53		6 108,53	11 039,86
Charges constatées d'avance	3 387,74		3 387,74	827,73
Charges constatées d'avance	3 387,74		3 387,74	827,73

LES TETES DE L'ART

Bilan actif

N° Siret 40510316900042

29 RUE TOUSSAINT

NAF (APE) 9001Z

13003 MARSEILLE

Document fin d'exercice

N° Identifiant

Période du 01/01/15

au 31/12/15

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 30 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 03/05/16

à 11:32:23

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311214
TOTAL III	250 896,08		250 896,08	140 646,61
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	443 051,19	143 905,40	299 145,79	188 742,99

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311214
Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau			-73 204,97 -73 204,97	-98 654,01 -98 654,01
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			1 233,78 1 233,78	25 449,04 25 449,04
Subventions d'investissement Subventions d'investissement			53 668,01 53 668,01	74 657,89 74 657,89
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			-18 303,18	1 452,92
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				3 000,00 3 000,00
Provisions pour charges Provisions pour charges			70 950,00 70 950,00	43 200,00 43 200,00
TOTAL (III)			70 950,00	46 200,00
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311214
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			124 373,14	24 680,00
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			124 373,14	24 680,00
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			22 987,06	38 215,08
Dettes fourniss. & cptes rattachés			22 987,06	38 215,08
Dettes fiscales et sociales			64 383,62	78 176,99
Dettes fiscales et sociales			64 383,62	78 176,99
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			255,15	18,00
Autres dettes			255,15	18,00
Produits constatés d'avance			34 500,00	
Produits constatés d'avance			34 500,00	
TOTAL (IV)			246 498,97	141 090,07
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			299 145,79	188 742,99

Détail des postes			Au 311215	Au 311214
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			129 726,81	208 375,96
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			129 726,81	208 375,96
Impôts, taxes et vers. assimilés			5 113,52	-2 110,59
Impôts, taxes et vers/ assimilés			5 113,52	-2 110,59
Charges du personnel			350 072,23	287 367,96
Salaires et traitements			271 272,90	218 940,72
Charges sociales			78 799,33	68 427,24
Dotations aux amortis. & provisions			95 840,95	65 128,39
Amort. sur immobilisations			24 890,95	18 928,39
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges			70 950,00	46 200,00
Autres charges			4 196,50	14 542,23
Autres charges			4 196,50	14 542,23
TOTAL I			584 950,01	573 303,95
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			2 565,64	3 056,43
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 565,64	3 056,43
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			20 825,67	6 293,65
Sur opérations de gestion			15 444,00	6 293,65
Sur opérations en capital			5 381,67	
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			1 233,78	25 449,04
Bénéfice			1 233,78	25 449,04
TOTAL GENERAL (CHARGES)			609 575,10	608 103,07

Détail des postes			Au 311215	Au 311214
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			142 324,72	256 657,49
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			142 324,72	256 657,49
Autres produits d'exploitation (B)			448 474,75	350 932,04
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			298 475,06	273 549,04
Autres produits			149 999,69	77 383,00
TOTAL (A+B)			590 799,47	607 589,53
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			69,49	113,54
De participations			19,49	113,54
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			50,00	
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			18 706,14	400,00
Sur opérations de gestion			10 542,43	
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges			8 163,71	400,00
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			609 575,10	608 103,07

**LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE**

ANNEXE 2015

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

- ANNEXE 1 :** Evaluation des immobilisations corporelles
Etat des immobilisations
Etat des amortissements
- ANNEXE 2 :** Evaluation des Provisions
Etat des provisions
Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement
- ANNEXE 3 :** Etat des échéances des créances et des dettes
Charges à payer & Produits à recevoir
Charges & Produits constatés d'avance

INTRODUCTION

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dictées par le CNC (Conseil national de la Comptabilité) dans le respect des principes fondamentaux mis en application en France :

- principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base prudente pour éviter le risque de transfert sur des périodes à venir
- principe de la permanence des méthodes : il existe une cohérence des Informations comptables au cours des périodes successives
- principe de la continuité d'exploitation : la comptabilité permet d'effectuer des
- principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture de l'exercice comptable correspond au bilan de clôture avant répartition
- principe d'indépendance des exercices
- principe du coût historique : à leur date d'entrée dans le patrimoine, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition et ceux acquis à titre gratuit à leur valeur vénale
- principe de non-compensation : aucune compensation n'est effectuée entre les postes de l'actif et ceux du passif ou encore entre les postes de charges et ceux des produits
- principe d'importance relative : l'annexe présente les informations d'importance significative, nécessaires pour préciser le bilan et le compte de résultat

ANNEXE 1

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Pour les immobilisations amortissables, la valeur nette comptable à fin d'exercice correspond à la valeur actuelle à fin d'exercice, il n'y a pas de plus value ou moins value constatée.

Etat des immobilisations

	valeur brute 01/01/15	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions brevets	9 887	0	237
Autres immob. Incorporelles	0	0	0
Installations générales	116 053	0	21 560
Matériel de transport	4 900	0	0
Matériel de bureau et informatique	36 222	0	7 521
Mobilier	7 046	0	1 107
Dépôts et cautionnements	0	0	0
TOTAL GENERAL	174 107	0	30 426

	Diminutions		valeur brute 31/12/15	Réévaluation Valeur
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions brevets	0	0	10 123	10 123
Autres immob. Incorporelles	0	0	0	0
Installations générales	0	9 350	128 263	128 263
Matériel de transport	0	0	4 900	4 900
Matériel de bureau et informatique	0	3 028	40 715	40 715
Mobilier	0	0	8 153	8 153
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	12 378	192 155	192 155

Etat des amortissements

Le processus de correction et de l'évaluation des actifs utilisé est la méthode de l'amortissement linéaire pour les biens de l'association sur une durée de 3 à 5 ans.

	Montant 01/01/15	Dotations	Diminution reprises	Montant 31/12/15
Concessions brevets	9 021	907	0	9 928
Autres immob. Incorporelles	0	0	0	0
Installations générales	76 087	19 702	4 587	91 202
Matériel de transport	4 790	110	0	4 900
Matériel de bureau et informatique	30 565	3 353	2 409	31 509
Mobilier	5 548	818	0	6 366
TOTAL GENERAL	126 010	24 891	6 996	143 905

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amort. Dégressifs	Amort. Exceptionnels	Amort. Dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immo. Incorpo.	9 928				
Installations générales	91 202				
Matériel de transport	4 900				
Matériel de bureau et info.	37 875				
TOTAL GENERAL	143 905	0	0	0	0

ANNEXE 2

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges sur l'année 2015 concerne :
- La Reprise et la dotation des Fonds Dédiés de l'exercice.

Etat des provisions

provisions pour fonds dédiés	Montant 01/01/15	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/15
Subvention GIP - Créations 2014-2015	16 000		16 000	0
Subvention GIP - Place à l'Art 2015-2016	0	16 000	0	16 000
Subvention Conseil Général - Vidéo journalisme 2014-2015	5 000		5 000	0
Subvention Conseil Général - Vidéo journalisme 2015-2016	0	5 000		5 000
Subvention Conseil Régional - Remix Med	9 000		9 000	0
Subvention Conseil Régional - Europe à la barre	13 200	0	13 200	0
Subvention Conseil Régional - Consolidation	0	28 700	0	28 700
Subvention Conseil Régional - AJCM 2015-2016	0	11 250	0	11 250
Subvention Fondation de France - Place à l'Art 2015-2016	0	10 000	0	10 000
TOTAL	43 200	70 950	43 200	70 950

provisions pour risques et charges	Montant 01/01/15	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/15
provisions pour risques et charges	3 000	0	3 000	0
TOTAL	3 000	0	3 000	0

Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) ont été évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais bancaires). En cas de cession de titres de même nature, la méthode de valorisation des VMP est la méthode FIFO (First In First Out)
Dans le cas de moins value latente pour certaines valeurs, il est décidé de ne pas provisionner la dépréciation tant que la vente n'est pas effective.

	Date d'achat	Prix d'achat	cours au 31/12/14	plus ou moins value
TOTAL VMP		-	-	0

ANNEXE 3

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etats des échéances de créances et de dettes

Etat des créances	Montant brut	à 1 an	à plus 1 an
Clients et comptes rattachés	76 288	76 288	0
Fournisseurs débiteurs	571	571	0
Etat et comptes rattachés	164 541	164 541	0
Débiteurs divers	0	0	0
TOTAL	241 400	241 400	0

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
Emprunts auprès etab.de crédit	124 373	35 320	89 053	0
Fournisseurs et comptes rattachés	22 987	22 987	0	0
Personnel et comptes rattachés	56 679	56 679	0	0
Etat et comptes rattachés	7 705	7 705	0	0
Créditeurs divers	255	255	0	0
TOTAL	211 999	122 946	89 053	0

Charges à payer & Produits à recevoir

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	3 840
Personnel congés payés	1 302
TOTAL	5 142

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients factures à établir	3 948
Fournisseurs RRR à obtenir	0
TOTAL	3 948

Charges & produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Maintenance informatique	460
Prestations de service	2 150
Billets d'avion	479
Abonnement	199
Adhésion	100
TOTAL	3 388

Produits constatés d'avance	Montant
Subvention Conseil Régional - Poste ADAC 2015-2017	34 500
TOTAL	34 500

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

R A P P O R T S P E C I A L
D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S

LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/2015 - 31/12/2015

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015
pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016

Aux Membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à MARSEILLE, le 27 mai 2016



Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes